

Les Jeunes MR proposent une harmonisation des aménagements raisonnables pour les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.

Niveau de pouvoir :

FWB

Catégorie :

Egalité des chances

État des lieux :

- Considérant que des handicaps sont des troubles de l'apprentissage reconnus ;
- Considérant que les besoins pédagogiques des étudiants en situation de handicap sont bien identifiés scientifiquement ;
- Considérant qu'il existe une hétérogénéité importante entre les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts concernant les aménagements accordés ;
- Considérant que cette hétérogénéité touche le temps supplémentaire, l'utilisation d'outils compensatoires, la mise en page des examens, les consignes et les modalités d'évaluation ;
- Considérant que cette disparité crée des inégalités de traitement selon l'établissement fréquenté ;

- Considérant que les démarches administratives sont souvent lourdes, redondantes et variables d'une institution à l'autre, générant une charge inutile ;
- Considérant que certains étudiants doivent reconstituer intégralement leur dossier lorsqu'ils changent d'établissement, malgré un diagnostic déjà reconnu ;
- Considérant que l'harmonisation des pratiques ne nécessite pas d'investissements majeurs mais seulement une coordination efficace ;
- Considérant que ce cadre commun renforcerait l'égalité des chances, la simplification administrative et la réussite étudiante ;
- Considérant que les Jeunes MR défendent une vision pragmatique : moins de bureaucratie, plus de liberté, plus d'efficacité publique ;

Motivation de la proposition :

Les Jeunes MR de Neupré défendent une société où chaque jeune a la possibilité d'exprimer pleinement son potentiel. Aujourd'hui, les étudiants en situation de handicap rencontrent encore des obstacles administratifs et pédagogiques liés à une grande hétérogénéité des pratiques dans l'enseignement supérieur. Cette situation crée des inégalités de traitement injustifiées entre étudiants, complique les démarches et nuit à la réussite académique.

Garantir des aménagements raisonnables simples, clairs et uniformes ne nécessite pas de coûts importants : il s'agit avant tout d'une meilleure coordination, de la simplification administrative et de l'égalité des chances. Nous voulons un système qui reconnaît les besoins réels des étudiants tout en respectant l'autonomie des établissements, dans un cadre cohérent et efficace.

Proposition concrète :

- L'élaboration, par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Communauté Germanophone,

Les Jeunes MR proposent une harmonisation des aménagements raisonnables pour les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.

d'un référentiel commun d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, applicable dans toutes les institutions de l'enseignement supérieur.

- De définir un socle minimum uniforme incluant : un temps supplémentaire standardisé aux examens ; l'accès autorisé à des outils compensatoires (correcteur orthographique, casque anti-bruit, surlignage ligne par ligne) ; des mises en pages d'exams adaptées et plus lisibles ;
- La création d'une procédure administrative unique pour introduire la demande, afin de réduire la charge bureaucratique ;
- Une reconnaissance automatique des aménagements lors d'un changement d'une université, de haute école ou tout autre établissement de l'école supérieure ;

Motion déposée par :

Jeunes MR de Neupré